

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 02 MARS 2020 – 20h30
Salle du Conseil Municipal – Procès-verbal

Présents : Etienne ROBIN, Georges BREVET, Leslie VOLATIER, Jean Pierre SAINT-SULPICE, Laetitia BERTRAND, Marinette ALBAN, Hervé CLERC, Martine VOLLAND, Jean-Pierre RABUEL, Angelika FELICE, André Alain DEGLETAGNE, Nathalie ROBIN, Lilian MOREL (arrive au point n° 5), Jérôme CARMELLE (arrive au point n° 5), Guy DUPUIT, Josiane MUZY et Joël MONIER.

Excusés : André Alain DEGLETAGNE (donne pouvoir à Georges BREVET),
Christelle COLIN (donne pouvoir à Guy DUPUIT),
Nicolas BUISSON (donne pouvoir à Leslie VOLATIER),

Etienne ROBIN ouvre ce troisième Conseil Municipal de l'année 2020 et dernière séance de cette mandature. Il s'assure du quorum, excuse les absents et cite les pouvoirs. Le quorum est réuni. L'assemblée délibérante passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, Martine VOLLAND, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal de réunion du lundi 03 février 2020

M le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le dernier Procès-Verbal (PV) de réunion, qui leur a été préalablement transmis. Aucune observation n'étant soulevée, le PV du lundi 03 février 2020 est approuvé à l'unanimité.

3) Droit de préemption

M. le Maire présente pour information l'unique demande de préemption traitée par la Commission Urbanisme pour laquelle celle-ci n'a pas émis de souhait de préempter.

N° DIA	N° parcelle(s) concerné(es)	Superficie	Adresse
2020/002	E 823 E 824	04 a 05 ca 03 a 59 ca	Chemin des Bayards

4) Autorisation d'ouverture de crédits avant le vote du Budget Primitif 2020 du budget communal (Rapporteur : Jean Pierre SAINT-SULPICE)

Jean Pierre SAINT-SULPICE rappelle, à titre liminaire, qu'afin de ne pas pénaliser les entreprises et d'éviter les interruptions dans le paiement des factures fournisseurs en section d'investissement, le Conseil Municipal peut autoriser, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2020, à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019.

En l'espèce, il s'agit des pneus avant du tracteur communal, qu'il est impératif de changer, ainsi que d'un poste à souder et une tronçonneuse. L'assemblée délibérante doit donc autoriser pour l'exercice 2020 et jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2020, l'engagement, la liquidation et le mandatement de cette dépense d'investissement :

	Montant (€ TTC)
Tracteur pneus (opération 426)	3 000,00

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser pour l'exercice 2020 et jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2020, l'engagement, la liquidation et le mandatement de la dépense pour la fourniture de 2 pneus avant du tracteur pour un montant de 3 000,00 €.

5) Approbation des comptes administratifs 2019 (Rapporteur : Jean Pierre SAINT-SULPICE)

✓ **Budget Commune – Exercice 2019**

Jean Pierre SAINT-SULPICE indique à titre liminaire, que les membres de la Commission Finances réunis début 2020, ont décidé que l'assemblée délibérante actuelle approuverait les comptes administratifs et de gestion mais qu'il reviendrait à la nouvelle assemblée d'adopter les budgets primitifs.

Jean Pierre SAINT-SULPICE présente l'exécution budgétaire 2019 du budget communal par chapitres et opérations.

Arrivée de Jérôme CARMELLE à 19h43.

Arrivée de Lilian MOREL à 19h46.

L'exécution fait apparaître les résultats suivants :

	Résultat antérieur	Résultat exercice 2019	Résultat cumulé au 31/12/2019	RAR	Solde des RAR	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVESTISSEMENT	82 504,64 €	603 665,28 €	686 169,92 €	292 885,00 € 53 887,00 €	-238 998,00€	447 171,02 €
FONCTIONNEMENT	1 312 770,21 €	243 803,65 €	565 054,70 €			565 054,70 €
CUMUL	1 395 275,05 €	847 468,93 €	1 251 224,62 €			1 012 225,72 €

Au vu de ces éléments et considérant que cette présentation n'appelle aucune question ou observation, il est proposé de passer, à présent, à l'approbation du compte administratif de la commune. M. le Maire se retire de la salle.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2019 de la commune :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 5 (Guy DUPUIT + pouvoir, Josiane MUZY, Joël MONIER, Hervé CLERC).

Etienne ROBIN reprend place et la présidence de l'assemblée.

✓ Budget Service Assainissement – Exercice 2019

Après ce vote, M. le Maire reprend sa place. Jean Pierre SAINT-SULPICE présente l'exécution budgétaire 2019 du budget assainissement par chapitres et opérations.

L'exécution fait apparaître les résultats suivants :

	Résultat antérieur	Résultat exercice 2019	Résultat cumulé au 31/12/2019	RAR	Solde des RAR	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVESTISSEMENT	-394 845,76 €	332 999,72 €	- 61 846,04 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €	- 61 846,04 €
FONCTIONNEMENT	79 480,88 €	164 961,28 €	164 961,28 €			164 961,28 €
CUMUL	-315 364,88 €	497 961,00 €	103 115,24 €			103 115,24 €

Constat est fait d'un résultat net cumulé de 103 115,24 €. Suite au transfert de la compétence à la Communauté de Communes de la Veyle depuis le 1^{er} janvier 2020, il est prévu que 50 % de cet excédent soit transféré à la CCV. Guy DUPUIT indique que cela sera débattu par le Conseil Communautaire, afin de définir précisément les modalités de calcul de cet excédent.

Il est proposé de passer au vote du compte administratif 2019 du service assainissement. M. le Maire se retire.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité, le compte administratif 2019 de l'assainissement :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Hervé CLERC demande la raison pour laquelle le produit de la Participation à l'Assainissement Collectif est si élevé (le montant total est de 66 700,00 €). Réponse lui est faite que la hausse du produit de la PAC s'explique principalement par deux faits :

- ✓ la mise en recouvrement des personnes éligibles avant même la mise en service de leur assainissement, et ce avant le transfert à la CCV et l'application de la tarification,
- ✓ la PAC demandée à DYNACITE pour les 21 logements de la résidence autonomie les Orchidées et les 12 logements sociaux attendant correspondant à un montant total de 37 950,00 €,

Etienne ROBIN reprend place et la présidence de l'assemblée.

6) Approbation des comptes de gestion 2019 (Rapporteur : Jean Pierre SAINT-SULPICE)

Il est rappelé à titre liminaire aux élus que les comptes de gestion sont ceux tenus par le comptable public et qu'ils doivent être en conformité avec les comptes administratifs tenus par la commune, ce qui est le cas en l'espèce, aussi bien pour le budget communal que celui de l'assainissement.

Le Conseil Municipal approuve donc à l'unanimité le compte de gestion établis par les trésoriers municipaux respectifs MM. François SEBERT (du 01/01 au 30/06/2019) et Damien PERRET (du 01/07 au 31/12/2019).

7) ALEC 01 – Adhésion à l'association (Rapporteur : Etienne ROBIN)

M. le Maire explique que l'association ALEC 01 (Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain) est une association travaillant sur les thématiques du logement, de la mobilité et de l'économie circulaire et encourage la préservation des ressources naturelles, la sobriété et l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables. Elle accompagne les élus dans la mise en œuvre du volet « transition énergétique ». Elle est intervenue pour la commune, pour l'étude relative à l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes ou encore le projet d'un groupe rafraîchissant de la salle des fêtes. Le Conseil Municipal doit se prononcer, s'il souhaite ou non adhérer à cette association. Le montant de la cotisation pour l'année 2020 s'élève à 0,10 € par habitant.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à l'association ALEC 01.

8) Communauté de Communes de la Veyle (CCV) – Approbation des statuts (Rapporteur : Etienne ROBIN)

Etienne ROBIN explique que suite à différentes modifications intervenues sur les compétences et le siège de la CCV, le Conseil Municipal doit approuver les nouveaux statuts de la CCV intégrant que :

- ✓ les services de la CCV ont déménagé courant octobre au château à Pont-de-Veyle et il convient donc de modifier l'adresse du siège de la Communauté,
- ✓ le Conseil communautaire de la CCV a décidé, par délibération n°20180625-07DCC du 25 juin 2018, de vendre à la Commune de Chanoz Chatenay, le fonds de commerce du restaurant à Chanoz Chatenay, puisque l'acquisition de ce fonds de commerce relevait de la compétence communale de « Sauvegarde du dernier commerce ». Il convient par conséquent de supprimer la mention à ce commerce, des statuts communautaires,
- ✓ la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République modifie, à compter du 1^{er} janvier 2020, l'article L.5214-16 du Code général des collectivités territoriales relatif aux compétences des communautés de communes en transférant les compétences « assainissement des eaux usées » et « eau » de la liste des compétences optionnelles dans la liste des compétences obligatoires. Il convient par conséquent de prendre acte de ce transfert dans les statuts communautaires.
- ✓ la CCV n'assure plus sur l'ensemble du territoire la mise en place et l'organisation des temps d'activités périscolaires. Il convient par conséquent de supprimer cette compétence des statuts communautaires.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les statuts de la CCV mis à jour, suite aux différentes décisions préalables adoptés par les conseils municipaux et le conseil communautaire.

9) Déploiement de la fibre optique (Georges BREVET)

Georges BREVET rend compte de la réunion avec les services du Syndicat d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA), réunion au cours de laquelle ont été abordés le déploiement de la fibre optique sur Mézériat ainsi que l'analyse des cotisations versées au SIEA (*cf point n° 13*).

S'agissant de la fibre optique, le Syndicat a chargé la société SOGETREL/CIRCET, de la conception et de la réalisation du déploiement de la fibre optique sur la commune de Mézériat jusqu'aux limites de propriétés parcellaires. Il reviendra ensuite aux usagers de contacter un opérateur (7 opérateurs compétents pour les particuliers et 35 pour les entreprises), afin de réaliser les travaux éventuels sur leur propriété, bénéficier ainsi du raccordement à la fibre optique et souscrire un abonnement. Les branchements pourraient donc s'envisager d'ici la fin d'année 2020. Le chantier démarrera de Chaveyriat et traversera le village. Reste toutefois une inconnue, le passage sous la voie ferrée.

10) Élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020

M. le Maire rappelle le planning des permanences des élus pour les deux tours de scrutin prévus les dimanches 15 et 22 mars prochains. Il ajoute qu'« à ce stade », les élections sont maintenues. Il en profite pour signaler qu'en revanche, le Conseil d'Administration du CCAS a décidé de reporter le repas des habitants de 70 ans et plus prévu initialement le samedi 07 mars à une date ultérieure.

11) Commissions communales

Les comptes rendus ayant été préalablement transmis, les élus apportent quelques précisions sur les dossiers évoqués respectivement en commission.

■ Commission Travaux

Dans l'attente de la prochaine réunion, Georges BREVET, premier Adjoint, informe les élus de demande de devis (travaux de voirie notamment), afin d'aider la prochaine équipe municipale à élaborer le budget communal 2020.

Il fait part également d'une rencontre, ce mercredi 04 mars à 13h30, avec les représentants de la Paroisse pour évoquer la vente du bâtiment de la cure. La Paroisse conservera la propriété d'une partie du bâtiment pour l'organisation de réunions. Georges BREVET revient sur le devis pour l'étude portance pour une toiture photovoltaïque de la salle des fêtes pour un montant de 1 800,00 € HT. Selon lui, il faut lancer l'étude. Les conseillers municipaux donnent un avis favorable. Georges BREVET fait le point sur les poteaux-incendies. La commune est bien alimentée en la matière sauf au lieudit « Fay ». Il en profite pour rappeler que cela relève de la compétence de la commune, et non plus du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) de l'Ain.

Joël MONIER précise que les contrôles de pesée doivent avoir moins de 3 ans.

M. le Maire demande à Georges BREVET de restaurer la place « personne handicapée », avec panneau et traçage au sol.

■ Commission Affaires scolaires

Laetitia BERTRAND, cinquième Adjointe, revient sur le projet du groupe scolaire.

Une dernière réunion est prévue le mercredi 11 mars à 14h00, suite au rapport de l'étude géotechnique mettant en exergue des points faibles nécessitant une nouvelle réflexion. La réunion permettra de faire le point sur ledit rapport et voir les solutions à mettre en œuvre pour faire face à ces constats.

Une autre réunion s'est tenue le mercredi 26 février, à laquelle étaient notamment conviés les concessionnaires de réseaux (eau, électricité, téléphone, etc.). Ceux-ci ont considéré que la réunion était prématurée, puisque certains préfèrent attendre le permis de construire pour étudier concrètement le projet et se prononcer. Un point toutefois à prendre en considération, la nécessité de bacs de rétention pour faire face à l'écoulement des eaux pluviales. Guy DUPUIT précise que cet investissement pourrait donner lieu à l'attribution d'une subvention par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. Laetitia BERTRAND fait part, de son côté, d'une subvention possible de la Région Auvergne-Rhône-Alpes accordée en fonction du nombre de m3 de bois utilisé, à condition que celui-ci soit issu de bois de secteur local.

M. le Maire relate également la présentation du projet de groupe scolaire, mercredi dernier, avant le comité consultatif, à certains membres du CPINI. Réunion intéressante car les sapeurs-pompiers volontaires ont attiré l'attention sur certains points, notamment les lieux de rassemblement en cas d'incendie. Georges BREVET ajoute que la réunion a permis également d'évoquer les lieux pour l'installation de la sécurité incendie.

■ Commission Animation

Jean Pierre SAINT-SULPICE, troisième Adjoint, fait part d'un appel téléphonique d'un forain pour relancer la Vogue vers la gare, à Pâques. Cette proposition ne pourra se concrétiser en 2020, puisque le forain s'est entre temps engagé sur une autre commune. A évoquer peut-être en 2021. Une réserve sur le projet serait la configuration des lieux pour permettre l'accueil des forains suite aux travaux d'aménagement de la place de la gare réalisés en 2010.

■ Commission Sécurité

Etienne ROBIN fait part de la réception, suite à la dernière séance de conseil municipal, du devis SN2V pour la pose de coussins lyonnais route de Polliat pour un montant total de 7 870,00 € HT. Il informe également les élus qu'une convention devra être signée prochainement avec le Département de l'Ain pour l'autorisation de la pose de ces équipements, la route de Polliat étant départementale.

Lilian MOREL demande où est situé actuellement le radar pédagogique. Georges BREVET lui confirme qu'il est actuellement route de Vonnas. Il a demandé à Nicolas BUISSON d'aller faire les relevés, afin de l'installer route de l'Effondras pendant un mois, ce qui permettra d'avoir un relevé sur les quatre principaux axes de la commune. Le radar trouvera ensuite sa place initiale route de Polliat. Etienne ROBIN en profite pour rappeler que lors d'un relevé route de Polliat, une vitesse de 170 km/h avait été enregistrée, sans doute une moto.

■ Planning des prochaines réunions

Jeu 05 mars 2020 - 19h00	Commission Travaux
Mercredi 11 mars 2020 - 14h00	Commission Affaires scolaires
Jeu 12 mars 2020 - 18h15	Commission Urbanisme

12) Comptes rendus du Conseil Communautaire et des commissions de la CCV

■ Conseil Communautaire

Guy DUPUIT, Vice-Président de la Communauté de Communes de la Veyle (CCV), ne présente pas de relevé de décisions communautaires, le prochain Conseil communautaire devant avoir lieu le lundi 09 mars 2020.

13) Comptes rendus des travaux des associations, des syndicats et autres organismes

■ Comité du Syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc

Georges BREVET rend compte du déroulement du dernier comité.

Il annonce tout d'abord que le chantier pour le remplacement des canalisations d'eau potable route des trois rivières débutera début avril.

Il fait ensuite un point sur la télérelève et précise que si la consommation d'eau d'un usager est anormale, celui-ci est prévenu au maximum au bout d'une semaine. De rares dysfonctionnements ont été constatés à ce jour.

Jean Pierre SAINT-SULPICE poursuit le compte rendu et indique que suite aux élections municipales et communautaires, les instances syndicales seront appelées à être renouvelées. Une inconnue réside sur l'après, notamment dans le contexte de la prise de la compétence par la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse.

Il indique par ailleurs que le prix de l'eau n'augmentera pas en 2020.

A la demande de l'ARS (l'Agence Régionale de Santé), un plan de secours doit être élaboré en cas de gestion de crise (à prévoir, notamment, l'installation de 2 ou 3 stations de chloration).

■ Comité du SMIDOM Veyle Saône

Marinette ALBAN indique que dans certaines communes, des ramassages pour les encombrants sont organisés et demande si cela est prévu à terme par le SMIDOM. Hervé CLERC, Vice-Président, confirme qu'effectivement que cela a été mis en place dans certaines communes mais que le sujet n'a pas été abordé au sein du SMIDOM.

Le Vice-Président fait part de l'inauguration de la déchetterie de Vonnas, suite à la fin des travaux d'agrandissement.

■ Syndicat d'Energie et de e-communication (SIEA)

Etienne ROBIN revient sur le tableau des consommations d'éclairage public présenté lors de la séance précédente et donne la parole à Georges BREVET.

	2015		2016		2017		2018		2019	
<i>nb de points lumineux</i>	357		411		411		411		411	
<i>Consommation (kWh)</i>	185 125		164 710	-11.03	170 550	3.55	144 181	-15.46	149 099	3.41
<i>Coût retenu par point lumineux (€)</i>	73		63	-13.70	65	3.17	54	-16.92	57	5.56
TOTAL (nb points lumineux x Coût point lumineux)	26 061		25 893	-0.64	26 715	3.17	22 194	-16.92	23 427	5.56

Georges BREVET s'étonne de l'augmentation de la consommation en 2019, malgré la mise en place des coupures nocturnes sur l'ensemble du territoire communal. Le Premier Adjoint a procédé à des relèves sur certains sites et il s'avère que la consommation avancée par le SIEA est beaucoup plus élevée que ce qu'il en est en réalité (exemple du site des Curtallins). Georges BREVET a demandé des explications aux services du SIEA, qui ne peuvent à ce jour, apporter une réponse. Ils vont en chercher les causes. Plusieurs hypothèses ont été avancées mais se doivent d'être vérifiées. Si une erreur est constatée, une régularisation financière sera effectuée pour le compte de la commune. Au vu de ces éléments, Josiane MUZY soulève l'importance de se pencher sur le détail de la cotisation versée au SIEA.

■ Assemblée générale TONGA SOA :

Etienne ROBIN rend compte de l'assemblée générale, qui s'est tenue le mercredi 05 février ET 0 LAQUE.

Il cite les principales manifestations prévues sur 2020 (après-midi country et concert à Bâgé, vente de produits artisanaux). L'association enregistre un résultat de 4 715,29 €. A noter que 7 259,22 € des produits proviennent de dons.

Le troisième Adjoint termine en faisant le point sur les activités mises en place à Tonga Soa, village de Madagascar : sur 30 puits, seuls 1-2 sont encore en bon état, 2/3 des pompes fonctionnent, les cultures sont effectuées par les femmes autonomes, les hommes s'occupent de la réhabilitation des canaux, au niveau culturel, des cours de musique ont été mis en place ainsi que l'accès à une bibliothèque.

14) Décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales depuis la dernière séance.

date	document	prestataire	objet	prix HT ou net
04/02/2020	marché	BRUNNER	Fourniture de mécanismes table pliante pour salle des fêtes	412.00 €
05/02/2020	marché	ACS Pro	Location matériel téléphonique et abonnement mensuel ligne téléphonique et internet des bâtiments communaux	308.00 €
20/02/2020	marché	HUCK OCCITANIA	Fourniture d'un filet pare ballon	189.06 €

20/02/2020	convention précaire	COLLEGE DU RENON (Vonnas)	Signature d'une convention de mise à disposition des infirmeries et cabinets médicaux au collège de Vonnas	1,00 €/élève
------------	---------------------	------------------------------	--	--------------

15) Informations et questions diverses

- Martine VOLLAND rappelle qu'il était prévu qu'une bande podotactile soit posée devant la bibliothèque. Georges BREVET lui répond qu'effectivement cela n'a pas été réalisé au cours de ce mandat. La pose de cette bande est pour l'instant en instance de savoir si les travaux d'aménagement de la place se feront ou non. La Conseillère municipale signale par ailleurs que des catalpas au bord de la route de Polliat, vers le cimetière sont à tailler. Georges BREVET en prend note.
- Jean Pierre SAINT-SULPICE, troisième Adjoint, annonce le montant à ce jour, de la trésorerie de la commune. Il signale qu'un panneau signalétique a été renversé entre l'étang Cotton et le croisement de la route de Vonnas. Il termine, vu qu'il s'agit de la dernière séance de conseil municipal à laquelle il participe, en souhaitant que les prochains élus prennent autant de plaisir qu'il en a pris au tour de la table de débat. Cet avis est partagé par Marinette ALBAN.

L'ordre du jour étant épuisé, avant de lever la séance, Etienne ROBIN termine par un discours sur la mandature 2014/2020. Il en profite pour remercier les élus, qui se sont investis et impliqués pendant toute la durée du mandat, leur conjoint pour leur patience et compréhension, ainsi que le personnel communal. Il souhaite bonne chance aux 14 élus qui se sont portés de nouveau candidats pour briguer un mandat.

La séance est levée à 21h46.